



Achat sous la séparation de biens

Par **rodaly jessica**, le **10/04/2018** à **21:07**

bonjour à toutes et à tous,

voilà je viens vous solliciter car tout d'abord mon mari m'a demandé de nous marier sous le régime de la séparations j'ai bêtement signé.

puis il a voulu acheter notre maison seul.

Je viens d'apprendre que l'argent que nous avons placé (après mariage) est également à son nom à l'étranger.

ma question principale est qui sont les héritiers de la maison ?

si il s'agit de nos enfants vont ils devoir rembourser l'emprunt si celui-ci n'est pas fini?

ai-je malgré le contrat de séparation les mêmes droit que mon mari?

très cordialement

Par **Visiteur**, le **10/04/2018** à **22:44**

Bsr,

Vos enfants sont héritiers mais vous auriez vous mêmes le choix entre 25% en propriété ou 100% en usufruit (enfants nus-proprétaires) voyez ainsi que vous aurez toujours la disponibilité du bien, de votre vivant.

Le crédit restant éventuellement serait à la carte de la succession, mais habituellement il y a une assurance décès liée...?

Par **rodaly jessica**, le **10/04/2018** à **23:43**

merci beaucoup..

oui assurance décès souscrite..

donc nos enfants pourraient devoir payer sauf si assurance décès..

Je vous remercie sincèrement

Par **Visiteur**, le **11/04/2018** à **08:35**

Bonjour,

pour qu'il y ait héritage il faut qu'il y ait décès...